

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

EN UN SEUL LOT et au plus offrant et dernier enchérisseur

à OYONNAX (Ain - 01100)

19 ter, avenue Jean Jaurès, dans un immeuble en copropriété

cadastré section AH, n° 534, lieudit « 19 ter, Avenue Jean Jaurès » pour 77 ca,

UNE CAVE (LOT 1), UN LOCAL COMMERCIAL (LOT 3), UN

HALL ET UNE CAGE D'ESCALIER (LOT 5), UN LOCAL A

USAGE DE DEBARRAS (LOT 6), UN APPARTEMENT AU

1^{ER} ETAGE (LOT 7), UN GRENIER (LOT 8)

MISE À PRIX : 30 000 €uros (trente-mille euros)

(outre charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente)

ADJUDICATION LE MARDI 21 AVRIL 2020 à 14 HEURES

au TRIBUNAL JUDICIAIRE de BOURG EN BRESSE (01), Palais de Justice, 32, Avenue Alsace Lorraine, 01000 BOURG EN BRESSE, salle des criées

Cette vente est poursuivie à la requête de la **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**, inscrite au R.C.S de LYON sous le n° 605520071, ayant son siège social 4, Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON, venant aux droits de la **BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS** dont le siège social était 141, rue Garibaldi 69003 - R.C.S de LYON n° 956507875, ayant pour Avocat la **SCP REFFAY & ASSOCIES**, Avocats aux Barreaux de l'Ain et de Lyon.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

À OYONNAX (01), 19 Ter Avenue Jean Jaurès, dans un immeuble en copropriété cadastré section AH, n° 534, lieudit « 19 ter, avenue Jean Jaurès » pour une contenance de 77 ca, les droits et biens immobiliers suivants :

- **LOT UN (1) :** Au sous-sol, **une cave** côté Ouest, d'une superficie de 23,69 m² hors loi Carrez. Et les 54/1000^{èmes} des parties communes générales.

- **LOT TROIS (3) Un local commercial** au rez-de-chaussée, côté Ouest du bâtiment, avec vitrine sur l'Avenue Jean Jaurès et un WC à l'arrière, d'une superficie loi Carrez de 25,86 m². Et les 227/1000^{èmes} des parties communes générales. **Objet d'un bail commercial** par acte notarié du 10 mai 2011 pour 500 € par mois, portant sur le seul lot 3, sachant que le locataire semble avoir également investi les lots 1 et 6.

- **LOT CINQ (5) :** Au rez-de-chaussée, **un hall et une cage d'escalier**, à l'arrière du lot n° 3. Et les 12/1000^{èmes} des parties communes générales.

- **LOT SIX (6) :** Au rez-de-chaussée, **un local à usage de débarras** situé

Une visite du bien sera effectuée par un huissier de la SELARL AHRES le Mercredi 8 avril 2020 de 10 H à 11 H.

à l'arrière du bâtiment, contigu au lot n° 5, d'une superficie de 3,45 m² hors loi Carrez. Et les 17/1000^{èmes} des parties communes générales.

- **LOT SEPT (7) :** Au 1er étage, **un appartement** comprenant une cuisine, un salon, une chambre, un rangement, une salle de bains et une cage d'escalier, d'une superficie de 52,90 m² loi Carrez. Et les 446/1000^{èmes} des parties communes générales.

- **LOT HUIT (8) :** Sous les combles, **un grenier** occupant la totalité de ce niveau, d'une superficie de 3,83 m² loi Carrez et 34,21 m² hors loi Carrez. Et les 22/1000^{èmes} des parties communes générales.

Le règlement de copropriété contenant un état descriptif de division a été établi suivant acte reçu par Me Jacques GIROD, Notaire, le 17 juin 1992 et publié au bureau des hypothèques de Nantua (Ain) le 16 juillet 1992, Volume 1992 P, n° 5371.

L'appartement et les combles aménagées (lots 7 et 8) sont actuellement inoccupés.

Une consignation pour enchérir est obligatoire par chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de l'Ain, séquestre, de 10 % du montant de la mise à prix.

On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de l'Ain. Il peut être pris connaissance du cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE, où il est déposé (**RG N° : 19/00098**) et sur le site internet de la **SCP REFFAY & ASSOCIES** : www.reffay-avocats.com, rubrique vente aux enchères.